

CPN52 26 mars 2019

L

Demande de la CCG-CMA sur position de la DGE sur neutralité sur l'ensemble des points à l'ODJ : la DGE annonce qu'elle votera le point **« Jour de Carence » : suspension de séance sur ce point : après échanges les OS décident de revenir en séance. La DGE explique qu'il s'agit d'une disposition applicable par décret aux agent CMA.**

Liminaires de l'ensemble des OS et CMA France.

Approbation du CR CPN52 4 juillet 2018 : **OK.**

Augmentation de la valeur du point d'indice : **CFDT : +3% - CGT : +6€ de plus / heure : Rejetées.**

Approbation des révisions statutaires :

1 – Indice minimum : **suppression des indices inférieurs à 300pts pour tenir compte de l'évolution du SMIC : OK.**

2 – GIPA (Garantie Individuelle Pouvoir Achat) : **indice plafond + taux inflation maximal pour éviter un dérapage inflationniste toujours possible – introduction d'une annexe 25 : abstentions CGT + CGC – adoptée.**

3 – Avancement automatique en fin de classe (art 18 chapitre 3) : intervention de la CGC pour expliquer sa position : **équité plutôt qu'égalité mais compte-tenu de la situation au regard du blocage du point, la CGC votera ce point. Collège Employeur opposé. Rejeté.**

4 – Indemnité de licenciement pour inaptitude physique : **adossé le nombre d'année de calcul de base pour licenciement pour inaptitude à celui pour suppression de poste soit 32 années. Rejetée. Comptabiliser les mois accomplis au-delà des années pleines : adoptée.**

5 – Annexe XVIII : **demande FO de retour à la rédaction antérieure de l'Annexe XVIII sur les conditions d'indemnisation prévues en cas de licenciement d'agents titulaires : rejetée.**

6 – Télétravail / Expérimentation : **extension d'une durée de 6 mois pour temps d'expérimentation : adoptée.**

7 – Accidents du travail et maladies professionnelles : **proposition d'intégrer ces principes à l'ensemble du personnel. Pour l'instant seul les personnels contractuels y sont soumis : adoptée.**

8 – Report des jours de congés acquis pendant le congé maladie : **mise en conformité du droit européen : Adoptée.**

9 – Don de jours de repos : **FO contre. CGT + CGC abstention. Adoptée.**

10 – Inaptitude physique et délai de reclassement : **délai de 3 mois pour clore la procédure : adoptée.**

11 – Prévoyance : **intégration des cadres dans les dispositions de prévoyance : adoptée.**

12 – Retraite complémentaire : **fusion AGIRC et ARCCO répartition 60% employeur 40% agent ne pourra plus être modifiée sauf pour les 3 CMA qui appliquent une répartition plus favorable aux agents : adoptée.**

13 – Portabilité complémentaire santé : **intégrer au Statut la portabilité de la Mutuelle + le coût appliqué à la CMA : adoptée.**

14 – Indemnité de licenciement d'un agent proche de la retraite : **ne pas tenir compte de l'âge dans le cadre des indemnités pour licenciement lorsqu'elles sont prévues : adoptée.**

15 – Droit syndical (art 29) : **tenir compte de la Régionalisation dans le cadre de l'Annexe XVIII : adoptée. Ce point devra faire l'objet d'un travail des 2 Collèges pour adaptation aux contraintes des nouveaux territoires.**

16 – Jour de carence : **adoptée.**

17 - Indicateurs du bilan social : **intégration de nouveaux indicateurs sur rémunération – avancement – égalité hommes femmes – télétravail : adoptée.**

18 - Corrections de coquilles : **adoptées.**